

PUBLICATION
(art.L1133-1 et 2 du CDLD)

Le Bourgmestre de la Commune d'Onhaye a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés les taux de taxes indexés pour l'exercice 2026 :

Taxe sur la délivrance de documents administratifs

Permis d'environnement – Classe 1 -----	859,95 €
Permis d'environnement – Classe 2 -----	202,34 €
Permis intégré -----	202,34 €
Permis intégré avec modification de voirie -----	1315,21 €
Permis unique – Classe 1 -----	3540,95 €
Permis unique – Classe 2 -----	303,51 €
Déclaration établissement – Classe 3 -----	30,35 €
Permis d'urbanisation par lot -----	202,34 €
Certificat d'urbanisme n°1 -----	70,82 €
Certificat d'urbanisme n°2 -----	222,57 €
Permis d'urbanisme (PU) -----	222,57 €
PU et/ou constitution d'un groupement avec annonce de projet-----	404,68 €
PU et/ou constitution d'un groupement avec enquête publique -----	404,68 €
PU et/ou constitution d'un groupement avec modification de voirie -----	1214,04 €
PU régularisation-----	556,44 €
Demande de recherches urbanistiques de 1 à 5 parcelles -----	60,70 €
Demande de recherches urbanistiques à partir de la 6 ^{ème} parcelle -----	5,06 €
Carte e-ID et Kids-ID -----	1,50 €
Permis de conduire-----	5,05 €
Titre de séjour pour étranger de moins de 13 ans -----	10,10 €
Titre de séjour pour étranger de 13 ans ou plus-----	20,25 €
Déclaration de changement de résidence à l'intérieur de l'entité -----	2,55 €
Nouveaux codes PUK/PIN pour carte d'identité électronique-----	5,05 €
Passeport adulte -----	20,25 €
Passeport adulte urgent-----	40,45 €
Extrait de casier judiciaire -----	2,55 €
Documents émanant du service Population-Etat Civil, en ce compris certificats de toutes natures, extraits, attestations diverses, copies conformes, légalisations de signature et demande d'adresse -----	2,00 €
Mariage / Cohabitation légale -----	50,60 €
Recherches généalogiques / 15min tout quart d'heure entamé étant dû -----	20,25 €
Déclaration d'abattage privé -----	2,00 €
Photocopie A4/noir et blanc -----	0,15 €
Photocopie A4/couleurs -----	0,50 €
Photocopie A3/noir et blanc -----	0,20 €
Photocopie A3/couleurs -----	0,90 €

Taxe sur les terrains de camping	
Par mètre carré -----	1,21 €
Taxe de séjour	
Au forfait -----	101,17 €
A la nuitée -----	1,52 €
Taxe de seconde résidence	
Seconde résidence (de base) -----	809,36 €
Seconde résidence située dans un camping agréé -----	505,85 €
Taxe sur les véhicules abandonnés	
Par véhicule abandonné -----	1011,70 €

Pour rappel, les différents règlements en vigueur sont disponibles et consultables à l'Administration communale aux heures d'ouvertures ainsi que sur le site internet <https://www.onhaye.be/> et le site <https://deliberations.be/onhaye>

Onhaye, le 06. février 2026

Luc GREGOIRE
Directeur Général



Christophe BASTIN
Député-Bourgmestre